

LIGNES FINANCIÈRES

RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX



Notre équipe



Loïc Devynck

Directeur Souscription Lignes Financières
loic.devynck@msig-europe.com

LIGNES FINANCIÈRES - RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

MSIG Europe propose une solution spécifique pour la responsabilité civile des mandataires sociaux, destinée à protéger les dirigeants de droit ou de fait des sociétés industrielles et commerciales en cas de mise en cause de leur responsabilité personnelle.

CIBLES

- Entreprises industrielles et commerciales
- Lignes Excess

GARANTIES

- Les dirigeants sont couverts pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir dans l'exercice de leurs fonctions à l'égard des tiers.
- Sont pris en charge :
 - les dommages et intérêts, règlements et autres frais que l'assuré est tenu de payer suite à une mise en cause ;
 - les frais consécutifs à cette mise en cause de l'assuré, à sa défense – frais d'enquête et d'expertise, de procès, honoraires d'avocat, rémunération des arbitres...

Sont exclus du champ du contrat les fautes antérieures à sa souscription, les fautes intentionnelles, les dommages corporels ou matériels.

CAPACITÉ

- 25 000 000 € par année d'assurance

HORS CIBLES

- Institutions financières
- Premières lignes
- Sociétés dont les titres financiers sont cotés aux États-Unis (ADR 3)

VALEUR AJOUTÉE MSIG EUROPE

- Forte capacité décisionnelle en local
- Appétence pour l'étude de risques complexes
- Adaptation des garanties en fonction de l'évolution de l'assuré
- Grande réactivité